

VIE@CHAMPEAUX



Edit. Marand

Champeaux — Mairie et Ecole



Hôtel de France de CHAMPEAUX — Maison Denoual



CHAMPEAUX. - L'Église

Bulletin municipal N° 123

Novembre
Décembre 2019

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	3
Hier et Aujourd'hui	4-5
Conseil Municipal du 3 septembre 2019	6-7
Centre Communal d'Action Sociale	8-9
Le CCAS vous informe	9-11
Savez-vous que ...	11-12
État civil	13
C'est arrivé près de chez vous	14
Vie quotidienne - Vie pratique	14-16
Savez-vous que (suite) ...	11-14
Informations utiles	17
Informations locales	

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

- du mercredi 6 au mercredi 13 novembre 2019 inclus.
Réouverture le jeudi 14 novembre dès 13 h 30.
- du lundi 23 au mardi 31 décembre 2019 inclus.
Réouverture le jeudi 2 janvier 2020 dès 13 h 30.

l'Agence Postale de Champeaux est fermée :

- du vendredi 1^{er} au mardi 12 novembre 2019 inclus.
- les lundis 23 et 30 décembre 2019.

Internet : <http://www.champeaux-77.fr>

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

Zoïa Bury, Jean-Louis Bourdin, Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Quentin Holvoet, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, François Robar

ÉDITO



Chères Campéliennes, chers Campéliens,

Avec l'arrivée de l'automne,

*« le ciel s'est libéré de ses vapeurs torrides,
les jours se sont défaits des trop vives clartés »*

(Isabelle Callis-Sabot – Septembre)

mais la pluie se fait attendre et la nappe phréatique reste désespérément basse. La bataille pour le climat, loin d'être gagnée, n'en est pas moins notre affaire à tous. Pensons aux générations futures, agissons chacun à notre niveau.

L'automne c'est aussi le moment de remplir et déposer en mairie vos demandes d'aide à la cantine et d'allocation de rentrée scolaire. N'hésitez pas à le faire avant la fin de l'année d'autant que le montant des aides a été réévalué (voir document dans ce *Vie@Champeaux*).

Il en est de même pour les passeports jeunes qui passent de 30 € à 35 €.

Nous vous attendons nombreux autour de nos Aînés le 15 décembre prochain pour partager un moment de convivialité et de chaleur alors

*« que la saison décline,
l'ombre grandit, l'azur décroît.
Le vent fraichit sur la colline,
l'oiseau frissonne et l'herbe a froid. »*

(Victor Hugo – Voici que la saison décline)

Pensez à vous inscrire rapidement.

L'automne ce sont parfois, malheureusement, des moments douloureux et je ne peux terminer cet éditorial, sans avoir une pensée particulière pour Mme BACHELIER, disparue à l'âge de 101 ans et pour M. Jean-Claude POISSON qui nous a quittés le 21 septembre et qui fut maire de notre commune pendant 30 ans (de 1965 à 1995). Avec eux, c'est tout un pan de l'histoire de notre village qui disparaît.

*« L'automne qui descend des collines voilées
Fait, sous ses pas profonds, tressaillir notre cœur.
Et voici que s'afflige avec plus de ferveur,
le tendre désespoir des roses envolées. »*

(Albert Samain – Automne)

Jean-Pierre HOLVOET
Maire adjoint

Hier et Aujourd'hui ...

Les deux cimetières (Suite et fin)

Les morts étaient inhumés dans le grand cimetière.

L'an de grace mil six cent quatrevingt cinq ce vendredy dix septiesme aoust a esté inhumé le corps de deffunt Jean Morize ~~manouvrier~~ ~~vivant manouvrier~~ laboureur demeurant a Cleslé diocèse de Langre decedé dans ma paroisse dans le grand cimetière de Champeaux par moy prestre curé de l'eglise Notre Dame dudit Champeaux soussigné Montargon

Lan de grace mil six cent quatre vingt cinq ce lundy dixneuf^{me} novembre sur cinq et six heures du soir a esté inhumé le corps de deffunt Esme Coste aagé de vingt cinq ans ou environ fils de deffunt Pierre Coste vivant manouvrier demeurant dans la paroisse Daillard et Brigide Roncelin sa femme ses pere et mere dans le grand cimetière de l'église paroissiale Notre Dame de Champeaux par MonsAutigny preste beneficier dans l'église N^{re} Martin dudit lieu viendrons a absence ce que le certifié veritable du foy le .. ?.. jay preste curé dudit Champeaux soussigné Montargon

L'an de grace mil six cent quatre vingt cinq ce lundy dixneuf^{me} novembre sur cinq et six heures du soir a esté inhumé le corps de deffunt Esme Coste aagé de vingt cinq ans ou environ fils de deffunt Pierre Coste vivant manouvrier demeurant dans la paroisse Daillard et Brigide Roncelin sa femme ses pere et mere dans le grand cimetière de l'église paroissiale Notre Dame de Champeaux par MonsAutigny preste beneficier dans l'église N^{re} Martin dudit lieu viendrons a absence ce que le certifié veritable du foy le .. ?.. jay preste curé dudit Champeaux soussigné Montargon

Lan de grace mil six cent quatre vingt cinq ce lundy dixneuf^{me} novembre sur cinq et six heures du soir a esté inhumé le corps de deffunt Esme Coste aagé de vingt cinq ans ou environ fils de deffunt Pierre Coste vivant manouvrier demeurant dans la paroisse Daillard et Brigide Roncelin sa femme ses pere et mere dans le grand cimetière de l'église paroissiale Notre Dame de Champeaux par MonsAutigny preste beneficier dans l'église N^{re} Martin dudit lieu viendrons a absence ce que le certifié veritable du foy le .. ?.. jay preste curé dudit Champeaux soussigné Montargon

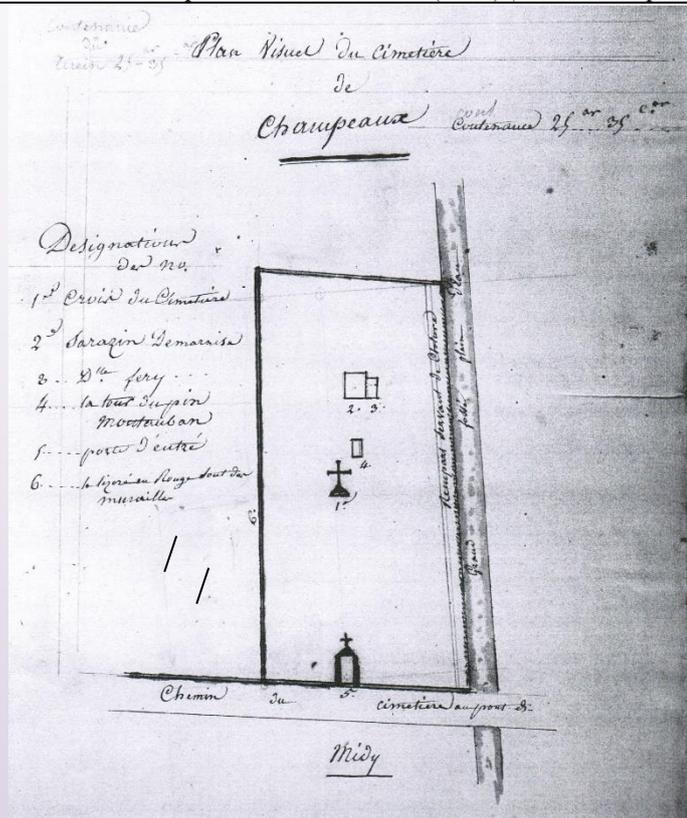
Concession à perpétuité de 2,5 m² à la famille de feu le Marquis de La Tour du Pin (1837) (A.D.77 : 40p 82/2)

Plan visuel du cimetière
De
Champeaux contenance 25^{ar} 35^{car}

Designations

Des n°

- 1° Croix du Cimetière
- 2° Sarazin Demarais
- 3 ... D^{lle} fery
- 4 ... la tour du pin
Montauban
- 5 ... porte d'entrée
- 6 ... le lizeré en rouge sont des
murailles



J'ai fait une transcription des registres des délibérations du conseil municipal (06/11/1795 à 04/1985) :

Le 05/02/1832, il était demandé la plantation d'arbres sur les berges du grand fossé du cimetière.

Le 26/08/1849, il était fait état d'une lettre du Préfet en date du 05/07/1849 dans laquelle il est dit qu'un magistrat a reçu des plaintes sur la situation du cimetière qui est trop près des habitations, compromettant la salubrité publique.

Le conseil rejette les plaintes et estime qu'il n'y a pas lieu de déplacer le cimetière.

Le conseil reconnaît qu'il est placé contrairement aux dispositions du décret du 23 prairial An XI, trop près des habitations, mais qu'il n'est cependant pas entouré de toutes parts par les maisons et qu'au contraire, sur une partie de son étendue, il est bordé par un large fossé et par la plaine et qu'il est situé à l'est.

Le 22/09/1872, il était mentionné que la clôture du cimetière vient d'être achevée par un mur en maçonnerie, par Monsieur Coutant.

Le conseil décide que sur le cimetière :

- Soit posée une porte à 2 battants, en fer, au milieu de la façade du mur, longé par le chemin de grande communication n° 57 de Champeaux à Saint-Méry.
- La petite porte servant aujourd'hui d'entrée principale sera réduite d'une moitié de sa largeur actuelle, et ne sera conservée qu'à titre de porte de service.

Le 28/02/1873, le conseil décide la mise en place d'une porte à deux vantaux, à l'entrée du cimetière. Marché passé avec le sieur HURÉ, serrurier à Champeaux, pour la somme de 460 francs, sans les gonds de scellement. A noter qu'il a fallu près de 10 ans pour en arriver à la mise en place de cette porte.

Le 21/05/1882, une somme de 200 francs est votée par le conseil, pour aider les Ponts et Chaussées, dans la construction d'un aqueduc traversant le village. Le 02/08/1885, il fait une communication du plan et devis, pour la continuation de l'aqueduc traversant le village (493 mètres en 4 lots, pour 5000 francs) qui sont acceptés.

Le 24/09/1893, le crédit nécessaire pour la construction de l'aqueduc du cimetière : 400 francs.

Le 22/09/1927, le maire était autorisé à mettre en adjudication les pierres tombales, les croix et entourages abandonnés au cimetière.

Le 15/05/1953, le conseil décidait, sur demande de Mme GÉLIS, l'installation d'un poste d'eau au cimetière, avec robinet à bouton poussoir, à gauche de l'entrée.

Le 19/01/1970, le conseil convenait d'envisager l'agrandissement du cimetière, sur la parcelle communale C242 qui borde le cimetière. (Ndlr : à l'est, à gauche de rue du Pourtour).

Michel MORCHOISNE

Visite du Palais du Luxembourg

Ce mercredi 16 octobre, deux jeunes de Champeaux ont participé, avec le CMJ de Verneuil-l'Étang, à la visite du Palais du Luxembourg, siège du Sénat. Cette visite était parrainée par M. Vincent EBLÉ, sénateur de Seine-et-Marne.



L'ensemble du groupe avec M. EBLÉ dans la salle des conférences

Conseil Municipal

Extrait du Conseil Municipal du mardi 3 septembre 2019

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BÉROS, M. J.-P. HOLVOET, MMES LÉVÊQUE, HUGUIER, MM. COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, PAROLARI.

Absents : Mme BURY, MM. ROBAR, Q. HOLVOET.

Secrétaire de séance : Mme BÉROS.

M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- DEVIS pour une alarme à la Campélienne

Complément de reprise de concessions au cimetière

M. le Maire indique qu'un ayant droit de 3 concessions figurant sur le constat d'abandon du 13 juin dernier, a confirmé par courrier arrivé après le 16 juillet 2019, son accord pour la reprise des concessions.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la reprise de ces concessions.

Recrutement emploi saisonnier

M. le Maire expose que, compte tenu de la nécessité d'améliorer l'entretien du village, il est prévu de recruter un agent contractuel à temps non complet, 1 ou 2 semaines par mois, au printemps, en été et à l'automne, à raison de 20 heures par semaine, pour une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019. Ce recrutement permettra d'affecter un des agents techniques à la reprise des joints de bordures des trottoirs. L'objectif est de limiter l'apparition d'herbes dans les caniveaux.

M. COQUIN indique que la pelouse du stade est mieux entretenue que le village.

M. le Maire répond que l'entretien de la pelouse du stade est une mission incontournable. Les agents techniques sont également occupés à d'autres fonctions comme le désherbage des trottoirs et caniveaux, en particulier à la réparation des actes de vandalisme de plus en plus nombreux.

M. le Maire rappelle également que, depuis quelques années, les désherbants sont interdits par la loi. De ce fait, les opérations de désherbage sont plus longues à réaliser et reviennent plus souvent, alors que le nombre d'employés n'a pas augmenté.

Le principe de ce recrutement saisonnier est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter, selon les besoins, un emploi saisonnier conformément à la délibération.

Devis pour l'installation d'une alarme à la Campélienne

M. le Maire rappelle l'intrusion récente d'individus à la Campélienne. Ces derniers ont vidé 2 extincteurs sur le parquet. Celui-ci a été gravement endommagé. Un adjoint technique a travaillé une semaine pour sa restauration. Malgré cet investissement le résultat n'est pas satisfaisant. Mais la réfection totale du parquet serait d'un coût tel que la commune ne peut pas l'envisager.

Mme HUGUIER demande pourquoi la commune n'a pas fait intervenir l'assurance.

M. le Maire indique que, lors de la déclaration d'un sinistre et sa prise en charge par l'assurance, les cotisations augmentent de façon significative les années suivantes.

De plus l'alarme de la Campélienne ne fonctionnant plus depuis plusieurs années, il n'est pas certain que l'assurance prenne en charge les dégâts.

C'est pourquoi, M. le Maire propose un devis pour une alarme avec 20 badges pour un montant hors taxes de 2 995 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'achat de cette alarme et approuvé le devis proposé.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle les actes de vandalisme et incivilités qui ont eu lieu cet été :

- Tesson de bouteille répandus sur le stade. Un usager s'est blessé. La fresque du stade réalisée par les jeunes a été taguée. Des individus se sont introduits dans la Campélienne et ont vidé les extincteurs sur le parquet, provoquant des dommages irréversibles. Deux jeunes ont été surpris dans la Collégiale occupés à allumer toutes les bougies. Sont-ce les mêmes personnes qui ont tenté d'incendier les stalles ? La petite maison en bois de l'aire de jeux a été gravement détériorée et mise hors d'état d'utilisation.

M. le Maire indique qu'une forte déflagration a été entendue lundi soir place du Marché. Il s'agit d'une poche de gaz qui a explosé dans un appartement. Les pompiers et les gendarmes sont intervenus rapidement. Pas de blessé et peu de dégâts.

M. le Maire donne les informations suivantes :

Mise en place d'une application à installer sur son téléphone portable PANNEAUPOCKET.

Tous les citoyens peuvent consulter gratuitement les informations déposées sur ce site. Elles sont mises à jour régulièrement par M. le Maire.

Inauguration de l'exposition des dessins de RODIN à la Collégiale le 28 septembre 2019 à 11 h 30. M. le Maire indique que RODIN a passé beaucoup de temps dans la Collégiale. Lors de ces visites, il a fait des croquis de l'intérieur de la Collégiale. Le musée RODIN a gracieusement cédé les droits de reproduction des dessins originaux. Les Campéliennes et Campéliens sont invités à l'inauguration, sous réserve d'avoir réservé auprès du secrétariat de la mairie.

Il est signalé que, rue des Pourtours, des arbres gênent la circulation des camions qui sont obligés de monter sur le trottoir qui vient d'être réalisé. M. le Maire indique qu'il va contacter le propriétaire.

M. Jean-Pierre HOLVOET indique que le recensement de la population aura lieu en janvier 2020.

Il indique également que la mairie de Verneuil-l'Étang organise une visite commentée du Louvre, le 18 septembre prochain. Des places étant disponibles, la mairie de Verneuil-l'Étang a proposé la participation de jeunes de Champeaux intéressés.

Une visite du Sénat est également proposée en octobre par la même commune.

M. COQUIN demande si les drapeaux ont été installés dans les classes.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une compétence de l'Éducation Nationale et des directrices d'école.

**Plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 19 h 15.
La parole est donnée au public.**

Mme ADAM habitant rue de Varvanne demande à prendre la parole.

Ayant reçu à plusieurs reprises un avis défavorable à sa demande de réfection de la rue de Varvanne, elle demande si cette rue n'est toujours pas prioritaire.

M. le Maire lui répond qu'effectivement, c'est bien le cas. La Commission des Travaux et le Conseil Municipal ayant retenu, pour 2020, la réfection de la rue Malvoisine et de la rue des Pourtours, en très mauvais état.

Mme ADAM demande également pourquoi les caniveaux et les trottoirs de la rue de Varvanne ne sont pas nettoyés plus régulièrement.

M. le Maire lui rappelle la charge de travail des employés municipaux indiquée précédemment ainsi que l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires. À la demande de Mme ADAM, il précise qu'un arrêté municipal a été pris en 2002 afin que les habitants procèdent au nettoyage de leur trottoir.

Mme ADAM demande pourquoi il n'y a pas de containers pour récupérer les déchets verts, comme cela existe dans d'autres communes.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une décision du SMETOM. Pour rappel, les déchets verts n'ont jamais été collectés, y compris lorsque la compétence dépendait du SIVOM. Les déchets verts sont à déposer dans les déchetteries.

Mme ADAM indique que le rond-point rue Raoul Coutant n'est pas entretenu. Elle admet qu'il n'est pas utile de dépenser de l'argent pour mettre des fleurs puisque la décoration est régulièrement détruite par les camions et autres véhicules agricoles qui roulent sur le rond-point. Toutefois elle demande que les mauvaises herbes soient enlevées. Elle recommande aussi la pose de réflecteurs sur ce giratoire, dangereux la nuit quand on arrive d'Andrezel.

M. le Maire indique qu'il va étudier sa demande et demander le nettoyage du rond-point.

M. CHÉCHIN intervient en rappelant que les panneaux indiquant le nom de la Communauté de Communes devraient être changés. M. le Maire lui rappelle que c'est une compétence de la CCBRC.

M. CHÉCHIN demande quand le panneau arraché par un camion au centre bourg sera remplacé. M. le Maire lui indique que cela vient d'être fait.

M. CHÉCHIN demande également si la banderole pourrait être réparée. M. le Maire lui indique qu'il a fait décrocher la banderole et qu'elle ne sera pas reposée. D'autres moyens d'information existent notamment le bulletin municipal bimestriel et l'application PANNEAUPOCKET.

M. LORENC indique qu'il manque un panneau d'indication « Attention Chevaux ».

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'une erreur de livraison. Ce deuxième panneau va arriver. M. le Maire demande à M. LORENC si M. le Maire de Blandy a également installé un tel panneau sur le territoire de sa commune. M. LORENC répond qu'il lui a demandé.

M. LORENC indique également qu'il y a des déjections de chevaux devant sa propriété. D'autres participants indiquent qu'il y en avait également devant la Collégiale et sur le trottoir de la rue des Pourtours. M. le Maire en fera la remarque aux propriétaires.

M. le Maire remercie les intervenants de leur participation.

**Plus aucune question n'étant soulevée par le public,
la séance est levée à 19 h 55.**

Sortie du Louvre

Le mercredi 18 septembre, 8 jeunes de Champeaux ont répondu à l'invitation du Conseil Municipal Jeune de Verneuil-l'Étang.

La journée s'est divisée en deux temps :

Rallye photo dans Paris autour du Louvre pour découvrir la pyramide du Louvre, le Pont neuf, l'obélisque de Louxor, le musée d'Orsay, le pont royal, la cour carrée, le bassin octogonal du jardin des Tuileries, la mairie du 1^{er} arrondissement, le square de la place Dauphine et l'église Saint-Roch.

Visite guidée de deux heures pour découvrir l'Égypte au Louvre. Le pique-nique et le goûter ont été gracieusement offerts par Familles rurales.

Un grand merci à la Mairie de Verneuil, à Familles rurales, aux jeunes du CMJ et aux accompagnateurs.



Jean-Pierre HOLVOET

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Présents : Mmes BÉROS, LÉVÊQUE, PROUVIER, RIVIÈRE et THOMAS; MM. LAGÜES-BAGET et Jean-Pierre HOLVOET.

Absents excusés : Mme MARIÉ-SALL et M. Quentin HOLVOET.

Absentes : Mmes BURY et MATUSEWICZ.

Secrétaire de séance : M. J.-P. HOLVOET.

Il est demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'attribution nominative de l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine pour l'année 2019-2020.

Accepté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu du 4 juin 2019.
- 2 - Délibération pour signer une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- 3 - Loyers des jardins.
- 4 - Reconduction de l'aide au portage de repas.
- 5 - Attribution nominative de l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine pour l'année 2019-2020.
- 6 - Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 JUIN 2019

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2019 est approuvé à l'**unanimité**.

2 – DÉLIBÉRATION POUR SIGNER UNE CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

À l'**unanimité**, le CA du CCAS, après en avoir délibéré, autorise M. le Président du CCAS à signer la convention avec la Préfecture de Seine-et-Marne pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

3 – LOYERS DES JARDINS

Conformément au règlement intérieur, les titres à émettre pour les loyers des jardins ont été approuvés à l'**unanimité** par le CA du CCAS, soit un total de 160 € payable à terme échu au 31 décembre 2019.

Les loyers sont à régler directement à la Perception. Une lettre sera adressée aux locataires pour les prévenir.

Cette recette sera imputée au compte 7083 « Locations diverses ».

4 – RECONDUCTION DE L'AIDE AU PORTAGE DE REPAS 2020

À l'**unanimité**, le Conseil d'Administration du CCAS reconduit l'aide au portage de repas à domicile pour les personnes utilisant ce service mis en place par la Communauté de Communes de la Brie Rivières et Châteaux et dont les revenus annuels n'excèdent pas 12 500 € pour une personne seule et 18 250 € pour un couple.

La fourniture de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente est obligatoire ainsi que la facture délivrée par la C.C.B.R.C.

Toute personne répondant au critère de revenus peut prétendre à cette aide même si elle n'utilise que temporairement le service de portage de repas à domicile.

L'aide est fixée à 1,50 € par repas sachant que la C.C.B.R.C. facture le repas à 7 €.

5 – ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET D'AIDE À LA CANTINE POUR L'ANNÉE 2019-2020

M. HOLVOET présente trois dossiers de demande d'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine selon quotient familial 2019-2020, voté par délibération n° 04/06/2019-11 :

Le Conseil d'Administration décide, à l'**unanimité**, d'attribuer les allocations de rentrée scolaire et de cantine à ces familles selon les modalités précisées ci-dessus. L'allocation de rentrée scolaire sera versée sans délai. L'allocation de cantine sera versée en fin de trimestre sur présentation du ou des récépissés de l'établissement scolaire indiquant le nombre et le prix des repas payés par la famille au cours du trimestre. Ces dépenses seront imputées au compte 6562 « Aides ».

Pour les internes, seul le repas du midi est pris en compte par le CCAS.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Il y a, à la date du 15 septembre 2019, 17 demandeurs d'emploi à Champeaux (dont 4 non indemnisables), soit 11 hommes et 6 femmes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

Le CCAS vous informe

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET AIDE À LA CANTINE 2019-2020

Le CCAS a décidé de reconduire l'allocation de rentrée scolaire en rehaussant le montant du quotient familial qui passe à 600 € et d'augmenter l'aide à la cantine pour l'année scolaire 2019-2020, allocations qui constituent des aides importantes pour les familles aux revenus modestes.

Ces prestations sont calculées en fonction du quotient familial dont nous vous rappelons ci-après le calcul :

*Le quotient familial s'obtient en prenant le douzième du total des ressources de la famille tel qu'il apparaît à la ligne « **Revenu fiscal de référence** » de la feuille d'imposition **2019** sur les revenus 2018, auquel on ajoute les prestations familiales et autres allocations (notamment l'allocation d'éducation spéciale). Ce total est diminué des frais inhérents au logement principal (emprunts, loyers, etc.).*

Ce chiffre est divisé par le nombre de personnes composant la famille, chaque personne à charge étant comptée pour une part, contrairement aux impôts sur le revenu.

Une demi-part supplémentaire est attribuée aux personnes assumant seules la charge de leur(s) enfant(s) ainsi qu'aux familles ayant un enfant handicapé à charge.

Allocation de rentrée scolaire

Seules les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 € pourront bénéficier de cette aide. Elle est de :

- 30 € pour les enfants scolarisés en primaire
- 40 € pour les collégiens
- 60 € pour les lycéens

Cette allocation sera versée dès constitution du dossier et délibération par le CCAS.

Aide pour la cantine

La prise en charge du CCAS se fera selon le barème suivant et sur un prix de repas de cantine fixé à 3,70 € (prix du repas actuel en vigueur au RPI) quel que soit le coût réel du repas.

Nouveau Quotient familial	%	Nouvelle participation du CCAS en euros par repas
QF = ou < 400	70%	2,59
401 = ou < QF = ou < 484	60%	2,22
485 = ou < QF = ou < 567	50%	1,85
567 = ou < QF = ou < 650	40%	1,48
651 = ou < QF = ou < 687	30%	1,11
688 = ou < QF = ou < 725	20%	0,74
726 = ou < QF = ou < 765	10%	0,37

L'aide pour la cantine sera versée trimestriellement sur présentation, **par les familles exclusivement**, du ou des récépissés des repas pris durant le trimestre (récépissé que doit leur délivrer l'établissement scolaire, RPI inclus). **Le montant versé sera diminué du total d'autres aides déjà perçues (départementales pour les collégiens, bourse nationale, etc.).**

Chaque famille concernée devra calculer son quotient familial et indiquer la tranche dans laquelle elle se situe.

Elle accompagnera ce calcul des pièces suivantes qu'elle transmettra au CCAS :

- feuille d'imposition de l'année N - 1 (soit année 2019 sur les revenus 2018)
- notification des prestations familiales
- quittance de loyer ou échéancier de remboursement d'emprunt pour l'habitation principale
- certificat de scolarité (RPI primaire et maternelle inclus)
- RIB récent.

Afin d'assurer la confidentialité, seul M. HOLVOET, désigné par le CCAS en son sein, traitera ces dossiers.

ATTENTION : Pour bénéficier de ces prestations vous devez IMPÉRATIVEMENT transmettre votre demande avant le 31 décembre 2019.

PASSEPORT JEUNES 2019/2020

Constatant que le nombre de demandes de passeports jeunes est toujours aussi important, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de reconduire le passeport jeunes pour la saison 2019/2020 aux conditions déterminées par la délibération n° 07/02/2019-3, à savoir :

- Gratuité pour les familles.
- Participation du CCAS de **35 € qui seront versés au club ou à l'association** sur justificatif obligatoirement accompagné du (des) passeport(s) jeunes concerné(s).
- Il faut avoir 4 ans révolus à la date du 1^{er} janvier 2020 et moins de 20 ans à la même date et pratiquer un sport ou une activité culturelle dans un club ou une association campélieuse (ou autre, **si la même activité n'est pas proposée à Champeaux**).
- Le passeport jeunes doit être demandé en mairie **jusqu'à la fin du premier trimestre au plus tard, soit jusqu'au 31.12.2019**.
- Pièces à fournir :
 - Carte d'identité ou livret de famille
 - Photo d'identité **récente**

Dès maintenant, les passeports jeunes peuvent être demandés. Ne tardez pas !

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

NOUVEAUX TAUX DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ACCUEIL EN CRÈCHE FAMILIALE ET MICRO-CRÈCHE

Lors de la Commission d'Action sociale du 16 avril 2019 les Administrateurs de la Cnaf ont adopté une évolution de la prestation de service unique dans le but de poursuivre deux objectifs :

- rééquilibrer l'effort des familles recourant à un Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant) au regard de leurs ressources,
- accroître la contribution des familles afin de tenir compte de l'amélioration du service rendu (fourniture des couches, des repas et meilleure adaptation des contrats aux besoins des familles).

Les évolutions suivantes ont donc été adoptées :

- l'augmentation annuelle et progressive du taux de participations familiales entre 2019 et 2022 pour tous les contrats ;
- la majoration progressive du plafond de ressources pour atteindre 6 000 € en 2022 (les gestionnaires conservant la possibilité de dé plafonner) ;
- l'alignement pour les nouveaux contrats du barème micro-crèche sur celui de l'accueil collectif.

TAUX DE PARTICIPATION FAMILIALE PAR HEURE FACTURÉE EN ACCUEIL FAMILIAL

Le barème imposé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales basé sur le principe d'un taux d'effort, appliqué aux ressources des familles, sera désormais le suivant :

Nb enfants	du 1/01/2019 au 31/10/2019	du 1/11/2019 au 31/12/2019	du 1/01/2020 au 31/12/2020	du 1/01/2021 au 31/12/2021	du 1/01/2022 au 31/12/2022
1 enfant	0,0500 %	0,0504 %	0,0508 %	0,0512 %	0,0516 %
2 enfants	0,0400 %	0,0403 %	0,0406 %	0,0410 %	0,0413 %
3 enfants	0,0300 %	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %

4 enfants	0,0300 %	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
5 enfants	0,0300 %	0,0302 %	0,0305 %	0,0307 %	0,0310 %
6 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
7 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
8 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
9 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %
10 enfants	0,0200 %	0,0202 %	0,0203 %	0,0205 %	0,0206 %

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aeeh - Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur.

Le plancher de ressources

Le montant de ressources plancher à retenir est égal au RSA socle mensuel garanti à une personne isolée avec 1 enfant, déduction faite du forfait logement.

Chaque année, le montant sera publié en début d'année civile par la Cnaf.

Ce plancher de ressources est à retenir pour le calcul des participations familiales dans les cas suivants :

- familles ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher ;
- enfants placés en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires.

Le plafond de ressources

Le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources par mois. Celui-ci est publié par la Cnaf en début d'année civile.

Pour les années 2019 à 2022, le plafond est :

Année d'application	Plafond
2018	4 874,62 €
2019 (au 1 ^{er} novembre)	5 300,00 €
2020 (au 1 ^{er} janvier)	5 600,00 €
2021 (au 1 ^{er} janvier)	5 800,00 €
2022 (au 1 ^{er} janvier)	6 000,00 €

Les tarifs seront révisés annuellement au mois de janvier, en utilisant l'application CAF CDAP Partenaires pour la détermination des ressources à prendre en considération et, pour les non-allocataires de la CAF, le dernier avis d'imposition sur le revenu sera à fournir.

Savez-vous que...

RANDO DES 3 CHÂTEAUX

Champeaux encore village étape cette année. Les randonneurs ont pu profiter de l'exposition « Les dessins de Rodin » à la Collégiale et d'une démonstration de combat de sabres laser.

La pluie n'a entamé ni le moral des participants, ni celui des bénévoles toujours prêts à réserver le meilleur accueil. À l'année prochaine !



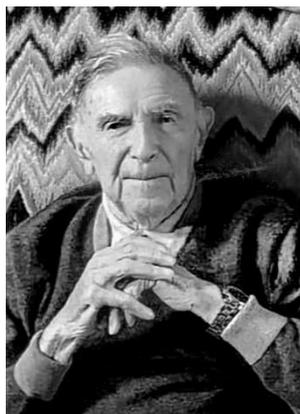
EXPO « Les dessins de Rodin »

Le célèbre sculpteur Auguste RODIN a réalisé des dessins d'architecture de la Collégiale de Champeaux. C'est une bien belle découverte ! La commune s'est emparée du sujet et a décidé de créer un événement ce samedi 28/09. Les dessins reproduits sont exposés au pied des éléments d'architecture, un panneau de présentation détaille les réflexions et commentaires de Rodin sur notre beau monument. La commune a souhaité impliquer les élèves des écoles. C'est ainsi qu'un travail photographique sur la pensée, des sculptures exprimant les sentiments et des croquis ont accompagné l'exposition « Les dessins de Rodin ». Merci aux élèves et à Isabelle BEDEL pour son remarquable investissement. L'exposition est permanente et est ouverte tous les jours de 9 heures à 18 heures.



NOTRE VILLAGE EST EN DEUIL

Jean-Claude POISSON, Maire de CHAMPEAUX de 1965 à 1995 nous a quittés. Notre village doit énormément au Maire bâtisseur, à l'entrepreneur acharné et au brillant visionnaire qu'il était. Nous lui devons notamment les lotissements de la rue Émile Géraldy, de la rue de Varvanne et de la Tuilerie. À son actif aussi, l'implantation de notre pharmacie, le regroupement pédagogique intercommunal, notre salle des fêtes la Campélienne, les courts de tennis, le plateau polyvalent, les vestiaires du stade, des locaux modernes pour la Poste et la Mairie actuelle. Sans oublier la création de la maison de retraite de Mormant dont il a assuré la présidence durant de nombreuses années. Sa grande passion pour le football l'avait amené à présider le club de Champeaux.



Mais ce qui lui tenait le plus à cœur je crois, et qui entrainait dans une incomparable dimension, c'était la Collégiale. Difficile d'énumérer les nombreux travaux réalisés sous sa responsabilité. Dans cette entreprise sans fin où la crainte de découvrir des avaries est permanente, il a su prendre les bonnes décisions et il savait compter sur Mme POISSON, son épouse, et son association « *Les Amis de la Collégiale* » qui a tant fait. La recherche de financements publics et de mécénat prend ce temps sans mesure qu'impose notre monument hors normes.

M. POISSON avait Champeaux dans la peau ! Une relation passionnelle, presque fusionnelle l'animait. À son époque, la ruralité on n'en parlait pas, on la vivait. Il parcourait quotidiennement sa commune et bien qu'ayant cessé ses fonctions depuis 1995, son œil expert relevait la moindre anomalie. M. POISSON est toujours resté très attentif à son village.

J'ai eu le privilège de connaître ce grand homme, apprécié de sa population et qui restera à tout jamais dans la mémoire collective campélienne.

Adieu M. le Maire.

Yves LAGÜES-BAGET, Maire.



État Civil

Naissances

Le 10 septembre 2019, Sydney BEAU et de Charlotte VOILLAUME sont devenus les heureux parents d'une petite fille : ELYSE.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Pacs

Jonathan GUESNON et Emmanuelle GASNOT se sont PACSés le 9 juillet 2019.

Simon DANIEL et Caroline HAMONOU se sont PACSés le 16 septembre 2019.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux couples.

Décès

Madame Lucienne PESCHOT épouse BACHELIER, âgée de 101 ans, est décédée le 24 août 2019.

Monsieur Jean-Claude POISSON nous a quittés le 21 septembre 2019, à l'âge de 95 ans.

Monsieur Patrick FANGIER est décédé le 6 octobre 2019, à l'âge de 65 ans.

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

Mariages

Le 5 octobre, Aija KUNICKA et François DEGRAS se sont unis par le mariage.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.



Noces d'Or

Michelle et Marc RIVIÈRE ont célébré leurs 50 ans de mariage à la Mairie de Champeaux, ce 21 septembre. Le 20 septembre 1969, ils se sont mariés à Moisenay, le village de Michelle. Depuis tout ce temps, ils n'ont cessé de participer à la vie de notre village, au sein du club de foot dont Marc a été le Président puis à apporter leur aide à tous ceux qui œuvrent à l'animation de la commune.

Michelle est membre du CCAS depuis 2001 tandis que Marc apporte ses connaissances au sein de la commission Travaux depuis la même date. Des personnes rares et précieuses pour Champeaux !

Entourés de leur famille et de leurs amis, ils se sont dits OUI une nouvelle fois ... avant de sortir du sac l'apéro !
Le bonheur à l'état pur !

C'est arrivé près de chez vous

Week-end Générosité de l'ACC

Pour notre Week-end Générosité, nous avons donné rendez-vous, pour le Vide-greniers/Brocante sur la place du Marché, le dimanche 8 septembre ! La météo était assez mitigée, résultat : très peu d'exposants (une petite dizaine) et surtout très peu de visiteurs ! Heureusement, le dimanche 29 septembre, pour notre Repas dansant, ce sont

plus de 80 personnes qui se sont retrouvées à la Campélienne et qui ont pu déguster la traditionnelle choucroute préparée par l'ESCALE GOURMANDE (Guignes), mais aussi danser - avec la quinzaine de danseurs venues uniquement pour le thé dansant - jusqu'aux environs de 19 h 30, avec le DUO SAPHIR, accompagné par GILOU.

Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour fin 2019 et début 2020

- 11 novembre** : Cérémonie, AG et Repas des Anciens Combattants
- 16 et 17 novembre** : Marché de Noël de l'ACC
- 23 novembre** : Loto annuel du CAL
- 7 et 8 décembre** : Téléthon de Campélienne-animations
- 15 décembre** : Banquet des Cheveux Blancs
- 25-26 janvier** : Week-end Pin's et Multi-collections du CAL
- 16 février** : Repas/Thé dansant Saint-Valentin de l'ACC
- 15 mars** : Élections municipales (1^{er} tour)
- 22 mars** : Élections municipales (2nd tour)

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution. Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

Commémoration Armistice 1918

L'AACPB (Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde) vous invite à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 (le lundi) qui se déroulera comme suit : **9 h 45** : monument aux morts de St-Méry - **10 h 15** : cimetière de St-Méry - **11 h 00** : monument aux morts de Champeaux - **11 h 45** : cimetière de Champeaux - **12 h 15** : vin d'honneur à la mairie de Champeaux - **13 h 00** : assemblée générale annuelle et repas des Anciens Combattants à la salle des fêtes de St-Méry. *Repas ouvert à toute personne (contacter une personne du bureau avant le 31 octobre).*

L'ACC pour la fin 2019 et le début 2020

Pour cette fin d'année, à nouveau une occasion de nous (vous) rencontrer : Marché de Noël de l'ACC les 16 et 17 novembre à La Campélienne. Avec la présence de nombreux exposants. Nous vous y attendons nombreux aussi bien en qualité d'exposants que de visiteurs. Merci à l'avance.

L'Association Caritative Campélienne vous donne rendez-vous, pour sa première manifestation 2020, le dimanche **16 février** : Repas-Thé dansant de la Saint-Valentin (+ vente de roses). L'après-midi dansant sera animé par le DUO SAPHIR, accompagné par GILOU.

A retenir, dès à présent, les dates de nos manifestations 2020 : **1.** Repas/Thé dansant de la Saint-Valentin : 16 février - **2.** Concert de Gospel à la Collégiale : samedi 16 mai, avec Voice of Joy et Cie - **3.** Repas/Thé dansant pour tous : Jeudi de l'Ascension (21 mai) - **4.** W.E. Générosité avec Vide-greniers/Brocante le 19 septembre et Repas/Thé dansant le 20 septembre - **5.** Marché de Noël : 21 et 22 novembre.

CAL

Pour la **saison 2019/2020**, Champeaux Animations Loisirs (CAL.77@wanadoo.fr) vous propose ses activités :

Cours de danse de salon :

- ☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne ...

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

Inscriptions : le mardi à 20 h 30 sur place (soirée découverte et sans obligation).

Renseignements au 06 80 12 26 68.

Cours de danse :

- ☞ danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

Inscriptions : le mercredi après-midi, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles. Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés : à l'ancienne mairie de Champeaux

- ☞ jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

Inscriptions pour ces activités : le mercredi après-midi, à l'ancienne mairie de Champeaux.
Renseignements au 01 64 38 79 74.

Plus d'informations sur la page Web de l'association.

Atelier couture : du débutant au confirmé, venez partager un moment convivial de créations. Chaque séance permettra de travailler un projet précis et vous repartirez avec votre création. C'est l'occasion de se faire plaisir et de faire plaisir tout en se passionnant pour le « fait main ».

Contactez Amélie par mail : eilema77@hotmail.fr.

Selon le nombre de réponses un atelier sera ouvert.

Prochaine manifestation organisée par le CAL :

- Loto : **samedi 23 novembre à 20 h 30.**
- Week-end Pin's et Multicollections : les **25 et 26 janvier 2020** à la Campélienne.

Site internet : <https://CAL-77.pagesperso-orange.fr/>.

CAL : soirée LOTO

Champeaux Animations Loisirs vous propose de participer à son LOTO annuel organisé le **samedi 23 novembre** à 20 h 30, à la Campélienne.

Buvette et restauration sur place.

Renseignements : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/>

Alors venez en famille et tentez votre chance.

A vous de jouer !

Plus d'informations dans le tract joint à ce numéro.

☺ ANNONCES

PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

« **Code de la route** » : Il ne faut pas oublier le simple – et élémentaire – respect du sacro-saint Code de la route dans la traversée de notre village : vitesse, sens interdit, rond-point, 'STOP', ligne continue, passage piétons, etc. Comme vous avez pu le remarquer, afin de réduire la vitesse dans la rue des Pourtours, la mise en place d'un 'STOP' a été effectuée à la hauteur de la rue du Moulin de Chaunoy. Ce 'STOP' + trois ralentisseurs + trottoir devraient pouvoir apporter confort et sécurité de circulation aux nombreux enfants circulant dans la rue des Pourtours pour se rendre à l'école ! Merci pour eux.

« **Ramassage des poubelles** » : Afin de pouvoir circuler plus sereinement sur les trottoirs, sans être obligé d'en descendre (dangereux pour les personnes âgées et 'conductrices' de poussettes), il serait bon que les propriétaires de poubelles les rentrent après le passage du camion ou, au pis-aller, le soir même (passages le jeudi matin chaque semaine et le lundi matin toutes les deux semaines) !

« **Déjections canines** » : Surtout sur des espaces tels que : aires de jeux, trottoirs (même en herbe), places et ruelles - sans oublier le stade -, bref tous les endroits où peuvent marcher des enfants et leurs parents, elles sont à la fois dangereuses et inacceptables ! Elles doivent être ramassées par les propriétaires de chiens (petits ou grands). D'avance merci pour la sauvegarde de la santé des petits enfants ainsi que pour l'hygiène et la propreté. Mais aussi l'esthétique de notre village pour les visiteurs. Il existe, sur ce point, une réglementation bien claire et précise !

« **Brûlage dans le village** » : Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit, par arrêté préfectoral, de brûler quoi que ce soit dans le village. Cela occasionne, non seulement, des fumées nauséabondes mais, également, dérange les personnes pouvant avoir des problèmes de respiration, sans oublier les risques d'incendie. A ce sujet, les jours et heures

d'ouverture des deux déchetteries de Mormant et de Verneuil-l'Étang à votre disposition sont mentionnés à la fin de votre journal.

« **Nuisances sonores** » : Les gros travaux domestiques tels que l'utilisation de tronçonneuse, de perceuse et d'autres outillages à moteur électrique ou thermique, ainsi que la tonte des pelouses sont autorisés de 8 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél. : 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com

Site Internet : www.partenaire-parents.com

Elle accueille à temps partiel tous les habitants de la région.

Garde d'enfants

Ma passion : les enfants,

Mon travail : être à leurs côtés tout au long de la journée et répondre à leurs besoins du mieux possible pendant votre absence.

Mon bonus : je possède le diplôme d'état d'Éducatrice de Jeunes Enfants et je suis moi-même maman de deux enfants.

Je possède un bagage professionnel non négligeable qui me permettra d'être au top du top niveau accueil et accompagnement de votre enfant.

N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous cherchez une personne sérieuse, responsable et qui s'investit pleinement dans son métier.

Je suis joignable au 06 32 29 31 80.

Atlas Électricité (électricité, petits travaux, peinture...)

Laurent SEMINET

2, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. : 06.10.88.61.13 - nseminet@free.fr.

Coiffure à domicile

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.

Renseignements et rendez-vous :

- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
- Mail : valerie.davi@gmail.com

Conseil en immobilier

Jessica LE MARCHAND / Conseillère en immobilier

Contact : 06.52.84.15.36 - jessica.lemarchand@iadfrance.fr

13, rue St-Léonard à Champeaux.

DMM 77 – Mécanicien réparateur

- Dépannage engin BTP et nacelles sur site et parc
- Réparation matériels espaces verts et motos à domicile

David MAUTÉ

3, place du Marché à Champeaux.

Tél. : 06 83 85 42 00 et e-mail : david.maute@sfr.fr

FIL'ELEC

John SUZANNE, artisan électricien à Champeaux : Rénovation, neuf, courant faible et fort.

Contact : 06 78 53 67 89 ou filelec@orange.fr.

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petit travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés
Tél. : 01 64 38 71 01
E-mail : lesjardinsdemarjolaine@orange.fr
Internet : <http://www.lesjardinsdemarjolaine.com>

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON -
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Vente accordéon

Vends accordéon 'touches piano' de marque Paul BEUSCHER, très peu servi, avec valise et clés. Détails : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/Document/Annonces.htm>
Tél. Florence au 06 11 21 05 25.

Objet trouvé

Une grande clé dorée trouvée rue du Stade le 6 septembre.
Clé à récupérer auprès du secrétariat de la Mairie.

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/St-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Novembre 2019 :

Vendredi 1^{er} novembre : 11 h, messe de la Toussaint « Fête de tous les saints » en l'église de Mormant.
Dimanche 10 novembre : 9 h 30, messe à la Collégiale de Champeaux.

Décembre 2019 :

Dimanche 8 décembre : 9 h 30, messe à la Collégiale de Champeaux.

Les messes pour fêter Noël :

Mardi 24 décembre : 20 h, messe de la nuit de Noël en la Collégiale de Champeaux.
Mercredi 25 décembre : 11 h, messe de Noël en l'église de Mormant.

Pour notre Secteur Paroissial,

une messe sera célébrée tous les dimanches à 11 h dans l'église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, à l'église et au presbytère.

Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

Marché de l'Avent
au profit des enfants soignés contre le CANCER à Villejuif

concours de dessin
30 exposants
entrée libre
petite restauration
jeux animations

CHOCOLAT CHAUD
OFFERT à chaque ENFANT

la Boîte aux Lettres du Père NOEL

CHAMPEAUX

samedi 16 Novembre 10 h - 18 h
dimanche 17 Novembre

SALLE POLYVALENTE "LA CAMPELIENNE"
Association Caritative Campélienne

77720 01.60.66.92.54 / 06.33.43.63.50 77720

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS
CHAMPEAUX
à LA CAMPELIENNE

Samedi 23 Novembre
à 20 h 30

LOT

sans réservation préalable et avec buvette

Nombreux lots à gagner : TV 140cm HD, Tablette 10'', Aspirateur sans sac, Raclette/Grill/Pierre, Disque 320 Go, Espresso, Station météo, Imprimante et nombreux lots.

4 € le carton, 7 € les 2, 15 € les 5, 22 € les 8, 27 € les 10

Alors venez en famille et tentez votre chance.
A vous de jouer !
Au nom du C.A.L., merci à tous et bonne chance !

Internet : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/> Tél : 06 81 80 44 01 E-mail : cal.77@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochains passages les lundis 7 octobre et 2 décembre 2019.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : tous les jeudis de septembre et octobre 2019 :
5, 12, 19 et 26 septembre, 3, 10, 17, 24 et 31 octobre 2019.

Emballages : tous les lundis des semaines paires : lundis 2, 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre 2019.

Attention : *Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :*

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».
(voir horaires en dernière page)

Pour obtenir une nouvelle carte d'accès, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE, munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette. L'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Bon de commande

Taille	Prix unitaire	Quantité	Prix total
--------	---------------	----------	------------

Epicéa coupé

80 cm - 1 m sans bûche	12 €		
80 cm - 1 m avec bûche	16 €		
1 m - 1,25 m sans bûche	14 €		
1 m - 1,25 m avec bûche	18 €		
1,25 m - 1,50 m sans bûche	16 €		
1,25 m - 1,50 m avec bûche	20 €		
1,5 m - 1,75 m sans bûche	20 €		
1,5 m - 1,75 m avec bûche	25 €		
1,75 m - 2 m sans bûche	22 €		
1,75 m - 2 m avec bûche	27 €		
2 m - 2,50 m sans bûche	26 €		
2 m - 2,50 m avec bûche	32 €		

Nordman coupé

80 cm - 1 m sans bûche	18 €		
80 cm - 1 m avec bûche	22 €		
1 m - 1,25 m sans bûche	22 €		
1 m - 1,25 m avec bûche	26 €		
1,25 m - 1,50 m sans bûche	26 €		
1,25 m - 1,50 m avec bûche	30 €		
1,5 m - 1,75 m sans bûche	31 €		
1,5 m - 1,75 m avec bûche	36 €		
1,75 m - 2 m sans bûche	36 €		
1,75 m - 2 m avec bûche	41 €		
2 m - 2,50 m sans bûche	41 €		
2 m - 2,50 m avec bûche	46 €		
TOTAL			

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

Téléphone : _____

COMMANDE DE SAPINS

DE NOËL

En commandant dès à présent votre sapin de Noël, vous contribuez à la recherche contre les maladies rares.

Votre commande doit nous parvenir **IMPÉRATIVEMENT**

avant le 24 novembre 2019

AUCUNE COMMANDE NE SERA PRISE SUR PLACE.

Votre sapin est à récupérer sur la Place du Marché dès le samedi 7 décembre 2019 au matin.

Renseignements et réservation auprès de

Jean-Pierre HOLVOET

6, rue Guillaume de Champeaux 77720 CHAMPEAUX

Tél. : 06 80 96 22 90

Remplissez le bon de commande et joignez votre règlement par chèque à l'ordre de :

La Campélienne - animations

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**6 ET 7
DECEMBRE
2019**

Pour ce 15^o et dernier Téléthon organisé à Champeaux,
nous vous proposons

Samedi 7 Décembre

Sur la place du marché de 9H à 19H

Vente de jus de pommes
Vente d'objets Téléthon
Vente de confitures
Enveloppes surprises
Récupération des sapins

A la Campélienne à partir de 19H

Repas 20 € boissons comprises

MENU :

Soupe à l'oignon et ses petits croutons
Jambon à la broche avec ses petites pommes de terre confites
Brie, salade
Dessert surprise

**Réservation obligatoire avant le 24 novembre
(règlement à l'ordre de "la campélienne- animations")**

Ce téléthon étant le dernier que nous organisons nous invitons tous ceux qui nous ont soutenus
durant toutes ces années à venir nous rejoindre pour partager ce repas

**Une animation musicale et une loterie
vous seront proposées durant la soirée**



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**6 ET 7
DECEMBRE
2019**



LA CAMPÉLIENNE ANIMATIONS

Informations locales

Présence du Maire

Votre Maire est présent à la mairie les **après-midis** des **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** ainsi que les **samedis matins**. En son absence, un adjoint est toujours disponible et à votre écoute.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,
mardis et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,
samedis de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <http://www.champeaux-77.fr>

PERMANENCES :

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître,

Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :
de 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 18 h,

Fermeture les mercredis et les samedis

CCAS : s'adresser à la mairie.

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

Lundi, mercredi, jeudi et **vendredi** : 8 h 30 à 12 h 30,

Samedi : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mardi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.

Emballages : lundi des semaines impaires*.

Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant	Verneuil-l'Étang
Lundi	Fermé	9h-12h et 14h-17h
Mardi	9h-12h et 14h-17h	Fermé
Mercredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Jeudi	Fermé	9h-12h et 14h-17h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h	Fermé
Samedi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	9h-12h	Fermé

* Exceptions jours fériés

et **jours précisés** en rubrique *Informations Utiles*

Urgences

- **S.A.M.U. :** composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers :** 18 **Police :** 17
- **Gendarmerie :** tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77 :** tél. 08.25.82.65.05 (*Médecins*)
- **Centre anti-poisons :** tél. 01.40.05.48.48
- **A.Fa.L.T.** (Association Familiale de Lutte contre la Toxicomanie de Seine-et-Marne) : tél. : 01.64.09.28.27
- **S.O.S. Vétérinaires :** tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77

Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS :

- **Docteurs RICHARD :**
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI :**
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN,**
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE ET VOISIN :**
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE :

- **M. Rémy MAUPOINT :**
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

Commerces

- **LE TRIANGLE VERT – Bar-Tabac-PMU**
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96
Lundi au jeudi de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, et **samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU :**
passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin, dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne.
- **BOUCHERIE-CHARCUTERIE PHILIPPE PINEAU**
Place du Marché, mercredi et vendredi après-midi.
- **FROMAGE DE JULIE**
Place du Marché, samedi matin : tél. 06 24 15 39 21.
- **BOULANGERIE DOS ANJOS :** place du Marché, Tél. 01.60.66.91.55.
Lundi au vendredi, de 7 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h, **samedi**, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE BENOIST :** 8 rue de la Ferronnerie
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h, **samedi** : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD – Restaurant**
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30, **vendredi, samedi** de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET – Alimentation :**
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
Dimanche de 9 h à 13 h,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01.64.25.18.34